

être promu lieutenant, car il devra alors se contenter d'une solde moins élevée. Le soir où la nouvelle échelle de soldes a été annoncée, j'ai reçu de nombreux téléphones de lieutenants qui étaient tout simplement révoltés d'apprendre tout à coup que leur solde était inférieure à celle des sous-officiers brevetés de 2<sup>e</sup> classe.

C'est à mon sens, une très grande faiblesse du barème de salaires annoncé. Je signalerais en dernier lieu que la création de ces deux classes présente un danger. D'un côté, on se fixe comme objectif d'obtenir le grade de sous-officier breveté; rien ne vous pousse à aller plus loin. De l'autre, nous retournerions à l'époque que nous espérions révolue depuis longtemps lorsque les officiers venaient d'une classe plus élevée de la société que ceux de milieux plus humbles qui n'avaient pas la chance d'obtenir un brevet de Sa Majesté. Voilà le vrai danger, à mon avis, et j'espère que le ministre associé de la Défense nationale, en qui j'ai grande confiance, s'engagera à examiner mes arguments de ce soir.

[Français]

**L'hon. Léo-Alphonse Cadieux (ministre associé de la Défense nationale):** Monsieur l'Orateur, je remercie le député qui vient de reprendre son siège pour les paroles aimables qu'il a eues à mon endroit. Je dois lui retourner le compliment, car il est un des députés de l'opposition avec lequel il m'est le plus agréable de travailler, également. Ce que je dis là est absolument sincère.

[Traduction]

J'ai considéré comme préavis la première question posée à la Chambre, monsieur l'Orateur, et j'étais prêt à y répondre. Toutefois, le député maintenant en a élargi la portée. La réponse préparée que j'étais prêt à donner a trait à la question posée l'autre jour, mais j'espère qu'elle répondra en partie à celles qu'il a soulevées aujourd'hui. De fait, cela indique, je pense, qu'il y a matière à compromis du côté des 1<sup>ers</sup> maîtres de la marine de guerre ainsi que du côté des lieutenants de marine.

Dans certains cas, il est vrai, le salaire d'un 1<sup>er</sup> maître est plus élevé que celui d'un lieutenant de marine. Toutefois, ce n'est pas une situation qui d'après moi existe uniquement dans les forces armées. Je connais de nombreux exemples, dans les affaires et dans l'industrie, où un ouvrier spécialisé touche un traitement plus élevé qu'un administrateur subalterne.

Dans le cas des forces armées, un 1<sup>er</sup> maître n'atteint ce rang qu'après bien des années de service et quand il a acquis de grandes aptitudes professionnelles. Il est, si je puis faire la comparaison avec l'industrie, le maître artisan ou le contremaître. On en a sou-

vent parlé—et je suis d'accord—comme de la cheville ouvrière de la marine. Il a atteint le sommet de sa carrière de sous-officier.

D'autre part, le lieutenant de marine, est, à tout prendre, au seuil de sa carrière professionnelle. Il a reçu la formation nécessaire qui lui permet de commencer à exercer sa profession. Il a toutes les occasions de concourir en vue d'obtenir un grade supérieur, jusqu'au grade de chef de l'état-major de la défense. Il a la possibilité d'obtenir une rémunération bien plus élevée à la longue que le 1<sup>er</sup> maître.

Pour terminer, monsieur l'Orateur, je tiens à signaler que la situation mentionnée par le député d'Halifax existait bien avant les changements annoncés récemment dans la structure de la paie. La nouvelle structure continue de refléter ce principe et a probablement accru le nombre de 1<sup>ers</sup> maîtres dont les aptitudes professionnelles et l'expérience dans le service puissent être reconnues.

D'après les rapports expédiés au quartier général de la défense nationale, cet aspect entre autres de la nouvelle structure de la paie a été très favorablement accueilli par les militaires.

Je tiens à répéter pour la gouverne du député...

**M. l'Orateur suppléant (M. Rinfret):** A l'ordre. Je regrette d'interrompre le ministre mais son temps de parole est expiré.

[Français]

**LES TRANSPORTS—ON DEMANDE D'INSTALLER DES SIGNAUX LUMINEUX À TOUS LES PASSAGES À NIVEAU**

**M. Auguste Choquette (Lotbinière):** Monsieur l'Orateur, la question que j'ai à poser s'adresse au ministre des Transports (M. Pickersgill). Je le remercie très sincèrement de la générosité dont il fait preuve en étant lui-même présent pour y répondre.

Le ministre a annoncé cette semaine la tenue d'une enquête relativement à la tragédie de Dorion, enquête qui serait effectuée par la Commission des transports du Canada. Il n'y a aucun doute qu'il s'agit là d'un geste très approprié.

Cependant, je voudrais faire la réserve suivante, monsieur l'Orateur. Je considérerais cette enquête comme plutôt inutile si les citoyens intéressés n'allaient pas devant les commissaires faire valoir leurs griefs et formuler des solutions sur tout le problème des passages à niveau.

S'il n'en était pas ainsi, ce serait une autre de ces belles enquêtes qui ont l'excellent mérite de pourvoir les procureurs de généreuses rémunérations et qui aboutissent très peu souvent à des résultats efficaces.

J'invite donc, monsieur l'Orateur, la population à se faire valoir devant la Commission des transports afin que des idées lumineuses